



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention de **Eric Bainvel**

Délibération n° 19 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SAVE (SOCIÉTÉ APPROVISIONNEMENT VENTE ÉNERGIES)

Mesdames, Messieurs,

Il nous est demandé de voter un supplément de 10 934.20 € HT pour assurer la pérennité d'une filiale d'IDEX, troisième opérateur français de chauffage urbain et de services, au chiffre d'affaire de 1 milliard d'euro, elle-même détenue depuis 2018 par Antin Infrastructure Partners qui est un fond d'investissement international qui gère en 2021 19,1 milliard d'actifs. Son introduction en bourse, le 24 septembre 2021, a été la plus importante enregistrée sur Euronext en 2021. À la clôture, l'entreprise était ainsi évaluée à 5,1 milliards d'euros. Une petite entreprise, donc, qui a besoin de l'aide publique pour s'en sortir... Nous croyons rêver !

Alors que l'UGAP (qui est une centrale d'achats pour les collectivités) avait choisi, pour la ville, ce fournisseur de gaz, sans doute pour ses tarifs défiant toute concurrence, mais obtenu à quel prix, il nous semble que cela contribue encore une fois à socialiser les pertes et à privatiser les bénéfices ! La situation sanitaire a mis cette société dans le rouge (elle était déficitaire en 2020), certes, mais elle n'est pas la seule. Et nous en connaissons d'autres, sous forme coopérative, qui ont traversé les mêmes difficultés mais qui ne sont pas les filiales de groupes capitalistes puissants et n'usent pas des mêmes moyens pour s'en sortir.

Nous serions tentés de dire "que faisiez vous au temps chaud ?" mais ce serait mal venu. Pourtant, il faut bien en être conscients quand nous choisissons des candidats lors d'appels d'offres : outre les tarifs pratiqués, il y a aussi à regarder d'une part comment ceux-ci sont obtenus ? Et d'autre part ce qui est fait des bénéfices. Sont-ils redistribués vers les actionnaires ou sont-ils réinvestis dans



Citoyen-nes
engagé-es



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

l'entreprise ? Quand les périodes difficiles surviennent, il nous paraît judicieux de questionner le modèle de répartition des bénéfices avant d'aller sonner à la porte des clients c'est-à-dire des contribuables.

Notre groupe, Saint-Herblain en Commun, votera contre cette délibération.



Citoyen-nes
engagé-es

elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org